**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL DU MERCREDI 23 Mai 2018**

Début de séance : 18h30

**Présents :** FLABAT Patrick, MOMPEURT Adeline, DEGROOTE Thierry, GENIN Francis,

MARTIN Philippe, COLLIGNON Daniel, BOGARD Denis.

**Absents :** CHENOT Tony, COLNET Jean-Baptiste

**Pouvoirs:**

* COLNET Jean-Baptiste donne pouvoir à BOGARD Denis
* CHENOT Tony donne pouvoir à MARTIN Philippe

***1/ Désignation du secrétaire de séance :***

DEGROOTE Thierry est désigné.

***2/ Contrat Entretien Défibrillateur***

Le Maire présente 2 devis concernant la maintenance du défibrillateur.

Le conseil municipal à l’unanimité accepte le devis proposé par l’entreprise MEFRAN.

***3/ Délégué à la protection des données.***

Le maire informe qu’ avec la loi d’octobre 2016 pour la république numérique et avec le règlement européen sur la protection des données les collectivités ont une obligation à compter du 25 Mai 2018 de mettre en place un délégué à la protection des Données qui aura pour missions d’informer, de conseiller et de contrôler le respect du règlement européen et du droit national. Le centre de Gestion propose une mutualisation afin de mettre à disposition des agents qui seraient chargés d’assurer cette fonction.

Cela coûterait 30€/an à notre commune.

Le conseil accepte à l’unanimité la mutualisation avec le CDG54.

***4/ Convention CC2T***

La cc2t nous adresse une convention de participation financière pour le ramassage des dépôts irréguliers d’ordures ménagères. Cette convention vise à accompagner financièrement et matériellement les communes dans la gestion des dépôts illicites sur la voie publique.

Le conseil accepte à l’unanimité de signer la convention.

***5/ Renouvellement de la convention Prévention au Travail***

La convention signée en 2014 étant arrivée à terme le centre de gestion nous informe de la nécessité de renouveler cette convention afin d’assurer la sécurité et la qualité de vie au travail de nos agents. Le conseil accepte à l’unanimité le renouvellement.

***6/ Renouvellement Contrat maintenance informatique***

Le conseil accepte à l’unanimité de signer le contrat de maintenance informatique avec l’entreprise DSF de Manoncourt-en-Woëvre.

**7/ *Questions diverses***

* L’appartement n°1 venant de se libérer, considérant que lors des deux dernières années écoulées les provisions de charges ont été trop élevées par rapport à la consommation réelle ce qui entraine un remboursement au locataire en fin d’année. Afin d’éviter de ce genre désagrément lors de la clôture de budget, le conseil décide pour les prochains locataires de passer les charges à 10% du montant du loyer au lieu de 15% actuel.
* Cette année, les congés de chacun ne permettant pas d’organiser de repas le jour du 14 juillet, la date du 15 Août est retenue.
* Le dispositif « voisins vigilants » envisagé précédemment n’a finalement pas été retenu.

***L’ordre du jour est levé à 20h20***